



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 17.03.2008 L'an deux mille huit et le vingt six mars à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes HOUDET, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mme DESFARGES-CARRERE-, Mr RASKOPF, Mme BORIE, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mme GALINIER, Mr DELBES, Mme CHAILLET, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIÉ, Mmes ESPIÉ, RAHOU, Mr LE ROCH.

**Absentes excusées** : Mme THUEL, Melle PORTAL.

**N° 08/78**

**Secrétaire** : Mme BERTRAND.

Objet de la délibération

*Rapporteur : Maryse Bertrand*

## TARIFS ATELIER INFORMATIQUE CENTRE SOCIAL

Le Centre Social propose de restructurer l'atelier informatique afin qu'il réponde le plus possible aux besoins des usagers.

Il s'agit de faire fonctionner au sein de cet atelier qui pourrait s'appeler "espace multi media" trois groupes :

- le premier "Echange et entraide" dans lequel les usagers échangeraient des pratiques, des conseils.

Le tarif proposé est de 5 € par trimestre pour les usagers de la commune, et de 10 € par trimestre pour ceux hors commune.

**Adopté à l'unanimité**

- le deuxième "cours informatique" assuré par un intervenant professionnel pour aller plus loin dans l'apprentissage et la pratique de l'informatique.

Le tarif proposé serait de 5 € la séance pour les usagers de la commune et de 7 € la séance pour les usagers hors commune, payable au trimestre, en fonction du nombre de séances et payable à l'inscription.

- le troisième "Informatique et insertion sociale et professionnelle" fonctionnerait à raison d'une demi-journée par semaine, et serait financé par le dispositif "Programme de Réussite Educative" (P.R.E.)

Les tarifs concernant le premier atelier "Echange et entraide" ont déjà été adoptés par le Conseil Municipal. Il convient de décider des tarifs pour l'atelier "cours informatique".

LE CONSEIL MUNICIPAL - APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de fixer, pour l'atelier "cours informatique" qui va fonctionner au centre social et culturel, les tarifs suivants :

- 5 € la séance multipliés par le nombre de séances pendant le trimestre, payable au trimestre et d'avance pour les usagers de la commune,

- 7 € la séance multipliés par le nombre de séances pendant le trimestre, payable au trimestre et d'avance pour les usagers hors commune.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009  
Jacques LASSERRE  
Maire,